LA SÉCURITÉ D'EMPLOI DES PLANTES : UN IMPÉRATIF EUROPÉEN

par Robert **Anton**[1]

« Tout ce qui est naturel est forcément bon »…qui ne connaît ce célèbre adage qui de nos jours fleurit avec tant de renouveau, et ce en raison d'une mode des plus actuelles!

Et pourtant…à la lueur d'un engouement certain, les plantes qui nous sont présentées ne sont pas toujours aussi anodines qu'il paraît, notamment quant au bénéfice pour notre santé.

En effet, les compléments alimentaires à base de plantes sont légions et la mise sur les marchés revêt bien souvent un caractère d'anarchie, notamment en raison de la disparité des législations nationales et de la libre circulation des marchandises au niveau de l'Europe.

Or la qualité et la sécurité d'emploi des compléments alimentaires à base de plantes sont plus que jamais d'actualité en raison de ce type de nouveaux besoins alimentaires à l'interface avec les médicaments traditionnels qui, eux, bénéficient d'une réglementation bien adaptée et qui sont censés agir également sur l'équilibre de notre santé.

L'absence d'une législation européenne claire a fait longtemps défaut mais heureusement il y a mise en place petit à petit.

L'exposé détaillera, à l'aide d'exemples, ces différentes facettes et notamment les engagements pris par les autorités européennes et particulièrement l'EFSA.

[1] Professeur émérite de l'Université de Strasbourg.

Copyright – Académie d'Agriculture de France – 2009. Séance du 9 décembre 2009.